

Accident volontaire contre mon véhicule, besoin d'avocat??

Par julianna, le 08/03/2009 à 14:47

Bonjour,

le 27/02 j'ai été victime pour la seconde fois et par la meme personne d'une dégradation volontaire sur mon véhicule. La personne a voulu écrasé mon conjoint et a percuté ma voiture devant les policiers. Nous avons établi deux plaintes.

Mon véhicule ne roule plus, jem'ensuis rendu malade et me suis fait arréter pr dépression qq jours. Pr l'audience début avril, je me constitue partie civile. Mais me faut-il un avocat?? combien pui-je demandé de dommages et intéret sachant que la personne n'est pas solvable. Est-je une chance qu'on me rembourse les frais de réparation car je suis assuré au tiers et je suis obligé d'avancé l'argent. MERCI d'avance. Je ne sais plus comment m'y prendre..

Par novice75, le 08/03/2009 à 19:05

Bonjour à tous...

Non vous n'etes pas obligé d'avoir un avocat devant le T-C ... mais si vous avez de petit revenus vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle... renseignez vous à votre mairie ou au TGI de votre département ...

Par julianna, le 09/03/2009 à 09:02

Re,

Ok mais est-ce que j'ai des chances de m'en sortir sans avocat?? Sachant que je gagne 1000 je n'aurais qu'a 50% l'aide juridictionnelle. Je ne pourrais pas le me permettre mais si je risque de perdre je vais investir. Merci

Par novice75, le 09/03/2009 à 09:21

Bonjour à tous,

oui je vous conseille d'aller voir un avocat qui pourra vous aider Je suppose que vous vous etes portée partie civile ? Savez vous si votre agresseur est solvable ? L'instruction est-elle close ? quelles sont les charges retenues contre le prévenu ?

Par julianna, le 09/03/2009 à 09:41

quel rapidité!!

mon agresseur n'est pas solvable car elle ne travaille pas, elle n'a que le RMI. L'instruction n'est pas close car j'ai eu l'avis d'audience pour le 07 avril, et les charges retenu sont mis en danger de la vie d'autrui avec arme et dégradations volontaires d'un véhicule. J'irai surement au consultation gratuite des avocats. Merci encore pour votre aide.

Est ce que les dommages et intéret correspondent juste au répartion de mon véhicule, et s'il elle n'est pas solvable serais je comme meme rembourser a votre avis?

Par jeetendra, le 09/03/2009 à 09:41

bonjour, vous pouvez vous faire aider par une association d'aide aux victimes d'infractions, pour l'indemnisation vous avez [fluo]la civi[/fluo], renseignez vous auprès du greffe du Tribunal correctionnel, courage à vous, cdt

Par novice75, le 09/03/2009 à 09:55

re à tous...

Si j'ai bien tout lu, votre "agresseur" était en voiture ... Donc avez vous fait un constat ? que dit le rapport de police ? mais surtout votre assureur est-il au courant ? c'est lui qui doit vous informer de la marche à suivre pour etre remboursée.. Avez vous une assistance juridique ?

Par julianna, le 09/03/2009 à 09:59

mon agresseur refuse de faire un constat car elle m'a accidenté volontairement, l'assurance refuse de payer car je suis assuré au tiers, et l'assistance juridique est un numéro sur taxé qui ne fourni que des conseils (le meme numéro pr toute la france). La police eu m'avai assuré que je ne payerai rien mais l'assurance n'est pas sur qu'elle pourra faire marcher l'assurance de la prévenu car c'est un fait volontaire!!

Par novice75, le 09/03/2009 à 10:41

ire à tous....

dans votre affaire, prenez les éléments les uns apres les autres.

Il vous faut le rapport de police.

ensuite reprenez contact avec votre assureur afin qu'il prenne en charge le litige. avec ou sans constat de votre adversaire, il est obliger d'ouvrir un dossier "sinistre" concernant vos dommages. Si l'assistance juridique depend du contrat auto vous pouvez demander à votre assureur l'assistance d'un juriste et meme d'un avocat afin de vous aider dans vos démarches.

Par jeetendra, le 09/03/2009 à 10:42

re-bonjour, appelez ses associations d'aide aux victimes d'infractions en seine et marne, bonne journée à vous

AAVIP

25 avenue Charles Péguy - 77000 - Melun

tél: 01-60-68-91-59

AAVIM Sud77

P.A.D. - 9 rue Fleure Bégnié - 77130 Montereau-Faut-Yonne

Tél: 01-64-31-90-91

AVIMEJ

Palais de Justice - BP 230 - 77108 Meaux

Tél: 01-60-09-75-41

Par julianna, le 09/03/2009 à 10:53

Merci beaucoup pour ses renseignements et ses contact.

Bonne journée.

Par julianna, le 16/03/2009 à 14:50

Re bonjour,

pour infos l'assurance ne veut rien prendre en charge donc du coup je ne répare pas, j'attend le jugement pour peu etre avoir des dommages et intéret. Je voulais savoir se que risquait la personne sachant que ses la seconde fois qu'elle me casse ma voiture et que mon ami a porter plainte pour mis en danger de la vie d'autrui avec arme??

Qu'elle peine aura t-elle?? surement du sursi?? qu'en pensait vous merci d'avance